



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2023-08-10-00002 du 08 août 2023  
portant nomination des membres de la commission territoriale d'agrément**

**Le Préfet de Martinique**

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2023-08-10-00002 du 08 août 2023 portant nomination des membres de la commission territoriale d'agrément ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral du 08 août 2023 susvisé est ainsi modifié :

Au titre des représentants du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique :

Est nommée en qualité de membre titulaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 **DELATOUCHE Brigitte**, responsable du département protection et accompagnement des publics fragiles en remplacement de **CHENNEBERG Jolya**.

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 08 août modifié susvisé sont inchangées.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de la Préfecture et le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le 26 SEP. 2023

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER